



*PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES*  
*(EURO MEDIUM TERM NOTE PROGRAMME)*  
*DE 500.000.000 D'EUROS*

Le présent Supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus de Base du 19 octobre 2011 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») sous le n°11-476 en date du 19 octobre 2011, préparé par la Région des Pays de la Loire (« l'Emetteur » ou la « **Région des Pays de la Loire** ») et relatif à son programme d'émission de titres d'un montant de 500.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « **Programme** »). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent Supplément a été préparé à la suite de l'adoption du Budget de l'année 2012 de l'Emetteur, conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus 2003/71/CE.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sur demande et sans frais aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, aux bureaux désignés des Agents Payeurs, tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base, et sera publié sur le site internet (i) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (ii) de l'Emetteur ([www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

## TABLE DES MATIERES

<b>1- Informations concernant l'Emetteur</b> .....	<b>3</b>
Dénomination légale de l'Emetteur .....	3
Siège .....	3
<b>2 – Notation de la Région des Pays de la Loire</b> .....	<b>3</b>
<b>3- Le Budget 2012 de la Région des Pays de la Loire</b> .....	<b>3</b>
Les grands équilibres du budget primitif 2012 .....	3
Les dépenses du budget primitif 2012.....	4
Développement économique, enseignement supérieur, recherche et innovation .....	5
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain .....	6
Education et apprentissage.....	6
Infrastructures, transports et déplacements .....	7
Aménagement du territoire et environnement .....	7
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales .....	8
Solidarités, santé, et égalité des droits .....	8
Culture, sport, jeunesse et éducation populaire .....	8
Les recettes du budget primitif 2012 .....	9
Les recettes de compensation issues de la réforme de la fiscalité .....	10
La fiscalité indirecte .....	10
Les concours financiers de l'Etat .....	10
Autres recettes, liées aux politiques régionales.....	10
Un emprunt d'équilibre en diminution.....	10

Le présent Supplément au Prospectus de Base présente le Budget 2012 de la Région des Pays de la Loire qui a été adopté par le Conseil régional des Pays de la Loire le 27 janvier 2012.

## 1- Informations concernant l'Emetteur

### Dénomination légale de l'Emetteur

L'Emetteur est la Région des Pays de la Loire, collectivité territoriale.

### Siège

Le siège de la Région des Pays de la Loire est situé à l'adresse suivante :

Hôtel de Région  
1 rue de la Loire  
44966 NANTES CEDEX 9  
FRANCE

Le numéro de téléphone du siège de la Région des Pays de la Loire est le : 02 28 20 50 00.

## 2 – Notation de la Région des Pays de la Loire

L'agence de notation Standard & Poor's Ratings Services a confirmé le 19 décembre 2011 la notation AA / perspective stable de la Région des Pays de la Loire.

Dans le même temps, Standard & Poor's a également confirmé la note AA du programme EMTN d'un montant de 500 millions d'euros.

Standard & Poor's Ratings Services est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 Septembre 2009, tel que modifié.

## 3- Le Budget 2012 de la Région des Pays de la Loire

Le Conseil régional des Pays de la Loire s'est réuni en séance plénière les jeudi 26 et vendredi 27 janvier 2012 pour voter son Budget primitif pour 2012 (le « BP 2012 »).

Ce nouveau budget, qui porte sur 1.387,595 M€, témoigne des priorités régionales axées sur :

- une gestion budgétaire rigoureuse et des dépenses de fonctionnement contenues (+1,2%, en-deçà du niveau de l'inflation)
- permettant la poursuite à un haut niveau des investissements (527,223 M€) orientés prioritairement autour de l'économie, l'innovation et l'emploi d'une part, et les solidarités d'autre part.

### Les grands équilibres du budget primitif 2012

Le budget primitif pour 2012 comporte 1.387,595 M€ de dépenses et recettes réelles (hors mouvements comptables sur emprunts).

Ce montant se répartit pour :

- 780,37 M€ en fonctionnement, dont 740,37 M€ de dépenses hors charges de la dette,
- 607,22 M€ en investissement, dont 527,22 M€ de dépenses hors remboursement du capital de la dette.

Quant aux autorisations pluriannuelles<sup>1</sup>, leurs montants ont été fixés au BP 2012 à 587,47 M€ pour les autorisations d'engagement (« AE ») en fonctionnement et 577,15 M€ pour les autorisations de programme (« AP ») en investissement.

Au travers de ce budget, la Région des Pays de la Loire met en œuvre les grands objectifs de sa stratégie financière : maîtrise des dépenses de fonctionnement (+1,2% en 2012 puis à un rythme annuel moyen de +1,6%, soit inférieur à l'inflation), confortant ainsi la priorité renforcée aux investissements (527,223 M€ en 2012, sur un total de 2,8 milliards sur la période 2011-2016).

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement permet en effet de dégager une épargne brute de 270,5 M€ contre 266,1 M€ au budget primitif 2011. Déduction faite de l'amortissement de la dette, plus de 190 M€ viendront autofinancer l'effort d'investissement annuel.

Le maintien de l'autofinancement et des diverses recettes d'investissement conduit à un besoin de financement de 220,0 M€, en diminution par rapport aux 252,5 M€ du budget primitif 2011.

<sup>1</sup> Autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement et autorisations de programme (AP) en investissement.

## Les dépenses du budget primitif 2012

Avec 780,372 M€, les dépenses de fonctionnement affichent une progression de 1,2%, inférieure à l'évolution prévisionnelle des prix pour 2012. Ce résultat provient de la **poursuite de l'effort de gestion entrepris** dans ce domaine depuis plusieurs années. Le dialogue de gestion entamé avec les principaux partenaires de la Région et les revisites de politiques publiques se sont en effet doublés en 2012 d'un effort interne d'optimisation des moyens budgétaires et de fonctionnement de la Collectivité.

FONCTIONNEMENT 2012	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Montant (en M€) (*)	% du total	Montant (en M€) (*)	% du total
Développement et activités économiques, enseignement supérieur, recherche et innovation	32,82	5,6%	28,10	3,6%
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	103,70	17,7%	121,15	15,5%
Education et apprentissage	223,02	38,0%	216,05	27,7%
Infrastructures, transports et déplacements	126,58	21,5%	123,13	15,8%
Aménagement du territoire et environnement	6,59	1,1%	6,12	0,8%
Stratégie européenne, internationale et coopérations interrégionales	10,48	1,8%	9,29	1,2%
Solidarités, santé et égalité des droits	50,62	8,6%	54,93	7,0%
Culture, sport, jeunesse et éducation populaire	27,09	4,6%	25,09	3,2%
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	6,57	1,1%	196,52	25,2%
<b>TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (**)</b>	<b>587,47</b>	<b>100,0%</b>	<b>780,37</b>	<b>100,0%</b>
Mouvements comptables sur emprunts (**)				
<b>TOTAL</b>	<b>587,47</b>	<b>100,0%</b>	<b>780,37</b>	<b>100,0%</b>

(\*) Données prévisionnelles du Budget primitif 2012.

(\*\*) Ecritures neutres (inscription identique en dépenses et en recettes)

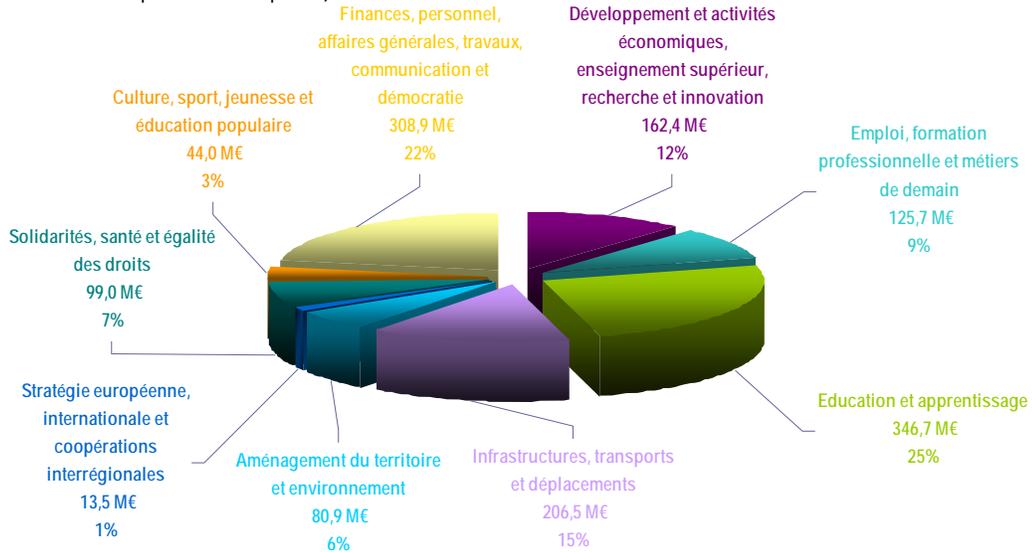
Avec 607,223 M€ au total et 527,223 M€ pour les seules dépenses hors amortissement de la dette, **les dépenses d'investissement correspondent à l'ambition du projet régional** en termes d'équipement du territoire, de lutte contre la crise et d'accompagnement des mutations.

INVESTISSEMENT 2012	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	Montant (en M€) (*)	% du total	Montant (en M€) (*)	% du total
Développement et activités économiques, enseignement supérieur, recherche et innovation	191,20	33,1%	134,35	13,3%
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	2,61	0,5%	4,53	0,4%
Education et apprentissage	153,92	26,7%	130,61	13,0%
Infrastructures, transports et déplacements	81,07	14,0%	83,35	8,3%
Aménagement du territoire et environnement	67,12	11,6%	74,79	7,4%
Stratégie européenne, internationale et coopérations interrégionales	4,70	0,8%	4,23	0,4%
Solidarités, santé et égalité des droits	33,86	5,9%	44,06	4,4%
Culture, sport, jeunesse et éducation populaire	17,77	3,1%	18,94	1,9%
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	24,90	4,3%	112,36	11,2%
<b>TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (**)</b>	<b>577,15</b>	<b>100,0%</b>	<b>607,22</b>	<b>60,3%</b>
Mouvements comptables sur emprunts (**)			400,00	39,7%
<b>TOTAL</b>	<b>577,15</b>	<b>100,0%</b>	<b>1.007,22</b>	<b>100,0%</b>

(\*) Données prévisionnelles du Budget primitif 2012.

(\*\*) Ecritures neutres (inscription identique en dépenses et en recettes)

**Budget primitif 2012 : les dépenses**  
**1 387,6 M€ de crédits de paiement**  
 (hors mouvements comptables sur emprunts)



**Développement économique, enseignement supérieur, recherche et innovation**



En cohérence avec les priorités affichées dans le Schéma de l'économie et de l'emploi durable et dans le plan de lutte contre la crise et d'accompagnement des mutations, **100 M€ d'inscriptions nouvelles** seront consacrées pour les mutations de l'économie. Dans ce cadre, une **Charte régionale « Démocratie sociale »** sera signée avec les partenaires sociaux patronaux et salariés le 9 février 2012.

60 M€ d'AP seront consacrées au **développement technologique** et des **plateformes régionales d'innovation** dont 47 M€ pour le projet de plateforme Technocampus Océan dans le cadre de l'Institut de Recherche Technologique Jules Verne.

20 M€ d'AP (+12 %) sont dédiées à **l'appui à l'innovation, aux filières et à l'énergie** au sein de

la politique de développement industriel et d'innovation.

Pour faire preuve de réactivité et afin d'accélérer la mise en œuvre de l'ensemble des émergents et prometteurs, la Région des Pays de la Loire a souhaité créer **un fonds d'émergence des plateformes régionales d'innovation** doté de **1 M€ en 2012**.

La Région des Pays de la Loire intègre une nouvelle **augmentation de capital du fonds IDEE à hauteur de 1 M€** suite à sa montée en puissance au cours de l'année 2011 qui a permis de porter sa capitalisation à 5 M€.

La Région des Pays de la Loire confirme également ses ambitions dans le soutien à la recherche avec notamment **« le centre Beautour »**, la poursuite des programmes de recherche régionaux pour une enveloppe de 50 M€ d'autorisations pluriannuelles.

La montée en puissance du soutien à l'économie sociale et solidaire se traduit par une **progression de 50%** des inscriptions : **Epargne Sociale Solidaire** et **Fonds territorial Pays de la Loire Solidaire** doté de 0,5 M€.

Dans le domaine de la **pêche et de l'aquaculture**, **1,5 M€ seront consacrés à la création d'un fonds pêche**, visant à intervenir au capital des armements collectifs obéissant à une logique de pêche durable pour financer l'acquisition et la construction de nouveaux bateaux.

**20,6 M€ viendront soutenir le développement agricole et l'agriculture durable** avec un axe important sur le **développement de l'agriculture biologique et des circuits de proximité**.

Dans le cadre de la politique régionale en faveur du **tourisme (11,7 M€)**, les montants consacrés au **tourisme social et associatif** sont en hausse de **33 %**.

### Emploi, formation professionnelle et métiers de demain



La formation professionnelle continue affiche globalement une stabilité de ses moyens budgétaires.

Près de **26 M€ seront dédiés à l'offre de formation territorialisée**, structurée et programmée à l'échelle des différents bassins dans une logique de proximité. Cette offre s'adresse plus particulièrement aux publics en situation de précarité, comme les jeunes sans qualification, les demandeurs d'emploi...

**3,6 M€ seront alloués en faveur des « nouveaux parcours de réussite »** destinés aux jeunes rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle. Cette nouvelle action sera mise en œuvre par le réseau des missions locales.

Le programme d'acquisition et de **développement des compétences clefs** bénéficiera de **2,6 M€**.

**4,5 M€** seront dédiés au soutien de projets professionnels motivés par la création ou la reprise d'entreprise, le souhait d'évoluer vers des postes de cadres supérieurs, et **0,7 M€ en faveur de la Validation des Acquis de l'Expérience**.

**62,5 M€** seront consacrés à la rémunération et à la protection sociale des stagiaires.

**2,5 M€ d'aide à l'investissement** seront accordés à des organismes de formations en valorisant la performance énergétique et l'accessibilité des établissements.

Le budget 2012 permettra également la poursuite du **plan de continuité professionnelle** pour **10 000 salariés**.

Il consacrera la mise en œuvre du **nouveau dispositif d'« amélioration des conditions de travail »** : une aide financière sera apportée aux entreprises s'engageant dans des démarches d'amélioration des conditions de travail. **10 à 15 projets** pourront en bénéficier en 2012.

### Education et apprentissage

Au BP 2012, les inscriptions pluriannuelles enregistrent une hausse de **5%** par rapport à 2011 en matière d'éducation et d'apprentissage.

**95 M€ d'AP** seront dédiés au plan d'investissement immobilier des lycées publics 2011-2016 et près de **10 M€** aux équipements des lycées.

**1 M€** sera consacré à la démarche de **restauration durable**.

La mesure **« Ordi pass »** sera lancée pour conforter les ambitions régionales au service de l'autonomie et de la qualité de l'accès des lycéens au savoir, ainsi qu'un dispositif d'aide aux lycéens professionnels.

**4 M€** seront consacrés aux actions éducatives dont **1 M€ pour le nouveau dispositif des Séjours en Europe**.

Pour le fonctionnement des établissements privés sous contrat, **32,6 M€** ont été inscrits au BP 2012.

Dans le domaine de l'apprentissage, **14 M€** en investissement permettront notamment des projets tels que les **Chambre des métiers au Mans** et à la **Roche-sur-Yon**, l'**Association de Formation Professionnelle de l'Industrie (AFPI)** et le lycée de la **Joliverie** dans l'agglomération nantaise, la **Maison Familiale Rurale de Vendée**, ou encore le financement d'équipements, l'informatisation des centres (près de **0,55 M€** en 2012) et la mise en œuvre de l'opération **« Ordi pass » pour les apprentis**.

Le financement du fonctionnement du dispositif des centres de formation des apprentis sera doté de **88,8 M€ d'autorisations d'engagement**.

37,2 M€ sont inscrits en faveur du financement des aides aux 18 000 employeurs apprentis des Pays de la Loire qui bénéficient, outre la prime légale, d'une majoration régionale à cet effet.

La 42ème édition des Olympiades des métiers : finales nationales à Clermont Ferrand en novembre 2012 et le concours international à Leipzig en Allemagne en juillet 2013 seront soutenus à hauteur de 0,7 M€.

### Infrastructures, transports et déplacements



Axe central du projet régional de développement durable du territoire, la politique menée en matière de transports et déplacements (207 M€) contribue au renforcement des solidarités et de la cohésion territoriale. La Région réaffirme en 2012 son ambition de poursuivre la modernisation du transport ferroviaire et le désenclavement du territoire à l'échelle européenne tout en favorisant les modes de transports collectifs et durables.

45 M€ sont inscrits en faveur de la modernisation du parc matériel roulant, 12,1 M€ d'autorisations de programme en faveur de la modernisation et la réalisation d'infrastructures de transport ferroviaire structurantes.

12M€ d'autorisations de programme viendront renforcés l'intermodalité via un soutien accru pour la poursuite des travaux initiés de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM).

3,5 M€ seront destinés à l'accompagnement de projets de transports collectifs en sites propres développés par les agglomérations du territoire.

5M€ sont inscrits pour les aménagements prévus par le Grand Port Maritime pour l'implantation par Alstom d'un site dédié à la production des composants et à l'assemblage d'éoliennes offshores à Saint-Nazaire.

Pour le fonctionnement du réseau et l'augmentation des dessertes ferroviaires, 125,8 M€ seront alloués.

Concernant les mesures tarifaires, en plus de celles déjà existantes (carte TIVA, ActiCarte,...), la Région des Pays de la Loire lance un tarif « 1€ domicile-travail ». Sur l'ensemble du réseau régional, cette

mesure devrait bénéficier à plus de 40% des abonnés de travail.

### Aménagement du territoire et environnement

Dans l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs mutations pour garantir un développement harmonieux et équilibré, la Région consacrera 73,7 M€ d'autorisations pluriannuelles dont 67,1 M€ en investissement et 6,6 M€ en fonctionnement.

5,2 M€ seront consacrés à la politique de l'eau et de lutte contre les algues vertes.

Le plan Loire 2020 sera lancé, avec une démarche de concertation au 1<sup>er</sup> semestre sur le projet d'actions concertées en faveur de la Loire et de l'estuaire.

### La politique énergétique régionale

Dans un contexte d'épuisement des ressources énergétiques fossiles et de réchauffement climatique, la Région des Pays de la Loire a choisi de mener une politique énergétique régionale afin de contribuer aux réponses collectives qui sont élaborées à l'échelle globale, notamment dans le cadre du futur Sommet de la Terre RIO + 20, et pour faire émerger des solutions concrètes au plus près des réalités du territoire et des Ligériens.

Au travers ce budget 2012, la Région souhaite poursuivre son engagement dans sa politique volontariste de maîtrise de l'énergie via l'« objectif 3x30 » :

- augmenter de 30% la part des énergies renouvelables,
- consommer 30% d'énergie en moins,
- réduire de 30% l'émission de gaz à effet de serre).

La Région des Pays de la Loire renforcera également en 2012 son action en faveur des aides aux particuliers pour le financement des travaux d'économies d'énergie. Dans cet objectif, 11,4 M€ d'autorisations pluriannuelles sont inscrits au BP 2012.

44 M€ d'autorisations pluriannuelles seront dédiées à la mise en œuvre de la nouvelle politique contractuelle territoriale, via les nouveaux contrats régionaux.

## Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie européenne et internationale, l'effort d'investissement est essentiellement tourné vers l'action régionale en faveur de l'internationalisation des entreprises qui permet de répondre aux enjeux économiques de demain, tandis que les autorisations d'engagement contribuent au renforcement des dispositifs d'aide à la mobilité des jeunes et solidarité internationale.

6,2 M€ seront alloués aux aides à l'internationalisation des entreprises, et les programmes Prim'Export et VIE bénéficieront de 15 % de crédits supplémentaires.

4,8 M€ seront accordés pour l'aide à la mobilité internationale des étudiants.

En 2012, la Région adoptera une « **Stratégie Régionale Internationale** » qui affirmera les valeurs et principes d'actions ainsi que les grands enjeux à relever pour le territoire.

Au niveau européen, l'année 2012 sera marquée par la définition de nouvelles orientations politiques et de nouvelles perspectives de financement régional pour la période 2014-2020.

## Solidarités, santé, et égalité des droits

Au budget primitif 2012, 3,6 M€ sont prévus pour le Pack autonomie des jeunes (Pack 15-30). A la rentrée 2012, un Pass Santé viendra s'ajouter avec un volet santé sexuelle.



0,745 M€, dont 0,1 M€ en investissement seront alloués à la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité des droits entre hommes et femmes ainsi qu'à la préparation d'un Agenda 22 régional.



1,9 M€ seront alloués en faveur du nouveau dispositif d'emplois de solidarités qui prend le relais du précédent plan tremplin vers l'emploi : 30 contrats sont prévus pour 2012.

6,7 M€, dont 5 M€ en investissement, seront consacrés à la santé dans le cadre de la stratégie adoptée avec le Schéma Formation, Santé, Social et Territoires : développement d'une médecine de proximité, structuration du **gérontopôle** – maison de l'autonomie et longévité des Pays de la Loire (0,3 M€).

## La politique régionale en faveur du logement et de la cohésion sociale

Les orientations de cette politique, par laquelle le Conseil régional apporte son soutien aux acteurs – collectivités locales, bailleurs sociaux... – qui agissent pour répondre à cet enjeu d'intérêt général, sont axées sur :

- la rénovation des logements et le développement des constructions neuves,
- la facilitation de l'accès au logement du plus grand nombre, et tout particulièrement des jeunes travailleurs, des saisonniers, des étudiants,
- l'adaptation des logements pour les personnes âgées et les personnes handicapées...

A titre d'illustrations, plus de 27 M€ sont inscrits au budget primitif 2012 en faveur du soutien à la réhabilitation thermique du logement social, du développement de l'offre de logement pour les jeunes et de l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers (dans le cadre d'une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine – ANRU et le Fonds régional d'accompagnement du logement social –FRALS).

## Culture, sport, jeunesse et éducation populaire

La Région des Pays de la Loire poursuivra son effort en faveur du développement culturel (19,5 M€, soit une augmentation de +4,6% par rapport au BP 2011) et confirmera son soutien aux arts de la scène ainsi qu'à la production cinématographique.

La Région des Pays de la Loire renforcera ses dispositifs autour du livre et de la lecture (+6%) permettant notamment la montée en puissance du Centre de ressources du livre ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du projet autour de la **Maison Julien Gracq**, dispositif d'aide au 1<sup>er</sup> abonnement culturel, charte culture et solidarité. Par ailleurs,

de nouveaux crédits sont mobilisés pour **soutenir les radios locales**.

Le budget primitif 2012 permettra également la poursuite des actions de soutien à la **vie culturelle de proximité** : **équipement numérique des salles de cinéma**, lieux de travail pour les artistes, jumelages entre établissements d'enseignement et lieux culturels, soutien aux cafés-cultures, réorientation de l'opération voisinages.

12 M€ d'autorisations d'engagement sont inscrits pour rendre la culture accessible à tous, favoriser une diversité de la création et œuvrer pour l'aménagement culturel du territoire notamment par l'accompagnement de formation aux emplois culturels. 2012 sera marquée par l'accueil en Région du Festival du chaînon manquant.

Le budget primitif 2012 prévoit également une dotation de 9,4 M€ en faveur du sport de haut niveau et du sport pour tous avec un volet sport handicap.

Enfin, la politique régionale en matière de jeunesse et d'éducation populaire se traduira par la déclinaison du schéma régional des jeunes, à travers la poursuite d'actions telles que la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire...

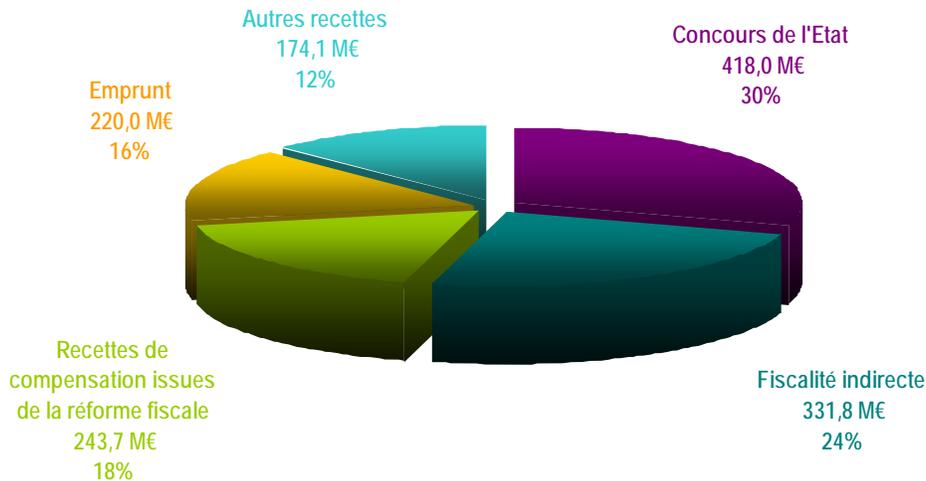
### Les recettes du budget primitif 2012

Les recettes réelles attendues au titre du budget primitif 2012 s'élèvent à **1.387,595 M€**. Hors emprunt, elles s'élèvent à 1.167,620 M€, soit une évolution de +1,1% par rapport au budget primitif 2011.

En fonctionnement, ce sont 1.050,840 M€ de produits qui sont attendus, enregistrant une évolution de +1,3% par rapport au budget précédent. En investissement, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 116,780 M€, soit un niveau quasi identique à 2011.

### Budget primitif 2012 : les recettes

1 387,6 M€ de crédits annuels



RECETTES (en millions d'euros)	Montants 2012 (*)	%
Recettes de compensation issues de la réforme fiscale	243,7	18 %
Fiscalité indirecte	331,8	24 %
Concours financiers de l'Etat	418,0	30 %
Autres recettes (associées aux politiques régionales)	174,1	12 %
Emprunt	220,0	16 %
<b>Total</b>	<b>1.387,6</b>	<b>100 %</b>

(\*) Données prévisionnelles du Budget primitif 2012.

### Les recettes de compensation issues de la réforme de la fiscalité

Les recettes de compensation attendues en 2012 s'établissent à **243,7 M€**. Les prévisions de recettes de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et d'Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau s'élèvent à 212,0 M€ en 2012, soit le même produit qu'en 2011. Les dotations créées pour compenser le différentiel avec l'ancien produit de taxe professionnelle s'élèvent à 31,4 M€.

### La fiscalité indirecte

Concernant la **fiscalité indirecte**, dont le produit attendu s'élève à **331,8 M€**, la Région des Pays de la Loire a décidé d'utiliser les derniers leviers dont elle disposait :

- légère hausse de la **taxe sur les cartes grises** (les véhicules propres restant exonérés) : 39 € par cheval-vapeur fiscal (adoption au 25 novembre 2011) pour un produit attendu de **113 M€** ;
- le **tarif de 0 € de taxe sur les permis de conduire est reconduit** ;
- le produit attendu de **Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP)** s'élève à 218,8 M€ dont 35 M€ de TIPP Grenelle destinés à des investissements de transports durable, ferroviaire ou fluvial et **183,8 M€ de TIPP correspondant aux compensations des transferts de compétences de l'Etat vers les régions dans le cadre de la Loi du 13 août 2004**.

### Les concours financiers de l'Etat

Le montant des concours financiers de l'Etat est en diminution par rapport aux 419,9 M€ inscrits au BP 2011. Cette baisse résulte non seulement du gel des concours de l'Etat aux collectivités territoriales mais également de la disparition progressive des allocations de compensation sur l'ancienne fiscalité directe (taxes foncières et taxe professionnelle).

- Dotation Globale de Fonctionnement 263,0 M€
- Dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage 104,35 M€
- Dotation générale de décentralisation 16,9 M€
- Dotation régionale d'équipement scolaire 23,1 M€
- Allocation compensatrice de fiscalité 10,6 M€

### Autres recettes, liées aux politiques régionales

Les recettes liées aux politiques régionales correspondent au financement de l'apprentissage (77,5 M€), au fonds structurels européens (32,3 M€), au fonds de concours (13,9 M€), à des remboursements d'avances (4,5 M€) ou encore à des recettes tarifaires et de gestion ou exceptionnelles (35,8 M€).

### Un emprunt d'équilibre en diminution

La forte maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager **une épargne brute solide qui s'élève à 270,5 M€ en 2012**. En progression de 1,3% par rapport au budget primitif 2011, l'épargne brute garantit un **autofinancement important des investissements régionaux**, avec un recours à l'emprunt contenu à 220,0 M€ (contre 252,5 M€ au BP 2011). Ainsi, **tout en poursuivant son effort d'investissement avec 527,2 M€ en 2012**, la Région des Pays de la Loire préserve ses grands équilibres financiers définis dans sa stratégie pluriannuelle 2011-2016. Sa capacité de désendettement ne devrait pas dépasser 3,5 années fin 2012.

## RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

### Personnes qui assument la responsabilité du présent Supplément

#### Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, nous attestons que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nantes, le 8 février 2012

#### Région des Pays de la Loire

Hôtel de Région  
1 rue de la Loire  
44 966 Nantes Cedex 9  
FRANCE

#### Représentée par :

Monsieur Jacques AUXIETTE  
Président du Conseil Régional  
Téléphone : +33 2 28 20 55 12

Monsieur Yoann IACONO  
Directeur des Finances, du Contrôle et des Marchés  
Téléphone : +33 2 28 20 57 01



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a visé le présent Supplément au Prospectus de Base le 8 février 2012 sous le numéro n° 12-059. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base de ce supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.